



## AMA lance son introduction en bourse sur le marché Euronext Growth à Paris

- **Pionnier des solutions de réalité assistée pour les professionnels de terrain, AMA est un éditeur et intégrateur de solutions logicielles B2B pour la *smart workplace*.**
- **Dans le cadre de son projet d'introduction en bourse, AMA entend renforcer sa notoriété et ses moyens financiers pour accélérer sa croissance.**
- **Fourchette indicative du prix de l'offre applicable à l'offre à prix ouvert et au placement global : entre 6,60 euros et 8,90 euros par action.**
- **Taille initiale de l'offre : émission d'actions ordinaires nouvelles (les « Actions Nouvelles ») pour un montant d'environ 40 millions d'euros (correspondant à un nombre d'actions nouvelles compris entre 4 494 383 et 6 060 607 suivant le prix final de l'offre).**
- **Option de surallocation portant sur l'émission d'actions ordinaires nouvelles, représentant un maximum de 15% du nombre d'Actions Nouvelles, soit un nombre maximum d'actions nouvelles supplémentaires (les « Actions Nouvelles Supplémentaires ») compris entre 674 157 et 909 091 suivant le prix final de l'offre.**
- **Engagement de souscription : La famille Guillemot, qui détient, à la date du Prospectus 93,76% du capital et des droits de vote d'AMA, entend accompagner cette opération en participant à l'augmentation de capital à hauteur d'un montant de 5 millions d'euros au travers de Guillemot Brothers Ltd, actionnaire à hauteur de 33,61% du capital à la date du Prospectus.**
- **Période de souscription : l'offre débute le 18 juin 2021. La clôture de l'offre à prix ouvert est prévue le 28 juin 2021 à 17h (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20h (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet, et le 29 juin 2021 à 12h (heure de Paris) pour le placement global.**
- **Fixation du prix de l'offre prévue le 29 juin 2021.**
- **Début des négociations des actions sur le marché Euronext Growth à Paris prévue le 2 juillet 2021.**

AMA CORPORATION PLC (« AMA ») annonce aujourd'hui le lancement de son introduction en bourse en vue de l'inscription de ses actions aux négociations sur le marché Euronext Growth à Paris.

Pour Christian Guillemot, Chief Executive Officer et co-fondateur d'AMA : « *Pionnier de la réalité assistée, AMA est en phase de conquête de ce marché en pleine expansion. Après avoir pris d'assaut les bureaux, la digitalisation du travail concerne désormais les professionnels de terrain. Notre plateforme logicielle, XpertEye, après 6 ans de développement, est spécialement positionnée pour cette nouvelle étape de la révolution numérique.*

*La solution de collaboration à distance sécurisée d'AMA est utilisée dans plus de 100 pays. La majorité des 400 clients d'AMA font partie du classement Fortune1000. XpertEye leur apporte une nouvelle façon de collaborer, dont les bénéfices sont nombreux : limiter les déplacements et donc diminuer l'empreinte carbone ainsi que les*

*coûts et les risques associés, raccourcir les temps de mission, assurer plus efficacement la continuité des opérations et le contrôle qualité, favoriser le partage de connaissances et le respect des procédures. AMA apporte une réponse hautement technologique et intuitive, avec un ensemble d'équipements connectés et largement interopérables, répondant à de multiples cas d'usage.*

*Avec la levée de fonds que nous visons, soit d'environ 40 millions d'euros, AMA entend accélérer le déploiement de son modèle d'éditeur de logiciel SaaS international pour se donner les moyens de devenir un leader mondial dans son domaine. Le renforcement de notre R&D pourra installer durablement notre plateforme comme un outil de référence sur son secteur, et le développement de notre force de vente pourra accompagner efficacement la transition numérique de nos clients partout dans le monde. Alors que nous continuons sur notre trajectoire de croissance forte, notre cotation nous permettra également de faire bénéficier nos collaborateurs d'outils de partage de la création de valeur. Pour toutes ces raisons, nous sommes fiers de lancer aujourd'hui notre introduction sur Euronext Growth à Paris et de partager nos ambitions avec les investisseurs ».*

L'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») a approuvé le 17 juin 2021 sous le numéro 21-232 le prospectus relatif à l'introduction en bourse d'AMA, composé d'un document d'enregistrement enregistré le 2 juin 2021 sous le numéro I.21-027, d'une note d'opération et d'un résumé du prospectus (inclus dans la note d'opération).

## Description, stratégie et objectifs d'AMA

Pionnier des solutions de réalité assistée pour les professionnels de terrain, AMA est un éditeur et intégrateur de solutions logicielles B2B pour la *smart workplace*. AMA a développé au cours des six dernières années une des solutions de réalité assistée et de travail collaboratif en mobilité les plus avancées du marché.

Sous la marque XpertEye, la plateforme de réalité assistée développée par AMA couvre un large éventail de cas d'usage tels que le diagnostic à distance, l'inspection, la planification, la gestion des flux de travail, la formation à distance et la télémedecine.

AMA s'appuie sur son ADN entrepreneurial pour mettre en œuvre une stratégie de développement axée sur une forte capacité d'innovation et un déploiement commercial à l'échelle internationale.

Les solutions de collaboration à distance d'AMA sont connectées à une variété d'équipements, adaptées aux besoins et aux cas d'usage relayés par les clients. Basées sur une plateforme logicielle commune, portés sur les problématiques liées à la qualité d'image, la variabilité de la couvertures réseaux, les solutions d'AMA s'attachent à optimiser des éléments clés du hardware utilisé et à favoriser l'interopérabilité avec les différents terminaux et équipements (lunettes connectés, smartphones, microscopes, caméras thermiques, endoscopes, dermatoscopes, etc.) et les systèmes d'exploitation (notamment IOS, Windows ou Android selon le produit choisi).

Avec un développement commercial dirigé vers l'international, AMA veille à assurer une présence locale à même d'accompagner la transition numérique des professionnels de terrains de ses clients et prospects internationaux.

Pour répondre à la très forte croissance de son marché, AMA lance une introduction en bourse sur le marché Euronext Growth à Paris pour accroître sa notoriété et renforcer ses moyens financiers. Cette opération lui permettra d'accélérer ses investissements en recherche et développement et l'expansion de ses équipes de vente internationales, avec pour objectif de renforcer son avance technologique et commerciale et s'inscrire en leader de ce vaste marché d'équipement des professionnels de terrain en solutions de travail collaboratif.

## Structure de l'Offre

Il est prévu que le placement des actions offertes, compris entre 4 494 383 et 6 060 607 Actions Nouvelles suivant le prix final de l'offre, soit réalisé dans le cadre d'une offre globale (l'« Offre »), comprenant :

- › une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« Offre à Prix Ouvert » ou l'« OPO ») ;
- › un placement global (le « Placement Global »), principalement destiné aux investisseurs institutionnels comportant :
  - un placement en France ; et

Ne pas distribuer, directement ou indirectement, aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

- un placement privé international dans certains pays, y compris aux États-Unis d'Amérique auprès d'un nombre limité d'investisseurs en vertu d'une exemption à l'obligation d'enregistrement prévue par le *Securities Act* de 1933, tel qu'amendé, en dehors, notamment, du Japon, du Canada et de l'Australie.

Une option de surallocation portant sur l'émission d'actions nouvelles ordinaires est prévue. Elle pourrait représenter un maximum de 15% du nombre d'Actions Nouvelles, soit un nombre maximum d'Actions Nouvelles Supplémentaires (l'« **Option de Surallocation** ») compris, en cas d'exercice intégral, entre 674 157 et 909 091 suivant le prix final de l'offre.

Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'actions offertes allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'OPO sera au moins égal à 10% du nombre d'actions nouvelles dans le cadre de l'Offre, avant exercice éventuel de l'Option de Surallocation.

## Montant de l'offre

Le montant du produit brut de l'émission des Actions Nouvelles est d'environ 40 millions d'euros, pouvant être porté à un maximum d'environ 46 millions d'euros en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation.

Le montant du produit net de l'émission des Actions Nouvelles est estimé à environ 36 millions d'euros (environ 41,7 millions d'euros en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation).

## Fourchette indicative de prix

Le prix de l'Offre, qui sera déterminé par le *Board of Directors* lors de sa réunion prévue le 29 juin 2021, pourrait se situer dans une fourchette indicative de prix comprise entre 6,60 euros et 8,90 euros par action.

Le prix de l'Offre pourra être fixé en dehors de cette fourchette et la fourchette pourra être modifiée à tout moment jusqu'au et y compris le jour prévu pour la fixation du prix de l'Offre. En cas de modification à la hausse de la borne supérieure de la fourchette indicative de prix ou en cas de fixation du prix de l'Offre au-dessus de cette borne supérieure (initiale ou, le cas échéant, modifiée), la date de clôture de l'OPO sera reportée ou une nouvelle période de souscription à l'OPO sera ouverte, selon le cas, de telle sorte qu'il s'écoule au moins deux jours de bourse entre la date de diffusion du communiqué de presse informant de cette modification et la nouvelle date de clôture de l'OPO. Les ordres émis dans le cadre de l'OPO avant la diffusion du communiqué de presse susvisé seront maintenus sauf s'ils ont été expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'OPO incluse.

Le prix de l'Offre pourra être librement fixé en dessous de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix (en l'absence d'impact significatif sur les autres caractéristiques de l'Offre).

## Calendrier indicatif de l'Offre

L'Offre à Prix Ouvert débute le 18 juin 2021 et devrait se clôturer le 28 juin 2021 à 17 heures (heure de Paris) pour les ordres au guichet et à 20 heures (heure de Paris) pour les ordres par Internet.

Le Placement Global débute le 18 juin 2021 et devrait se clôturer le 29 juin 2021 à 12h heures (heure de Paris).

Le règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global devrait intervenir le 1<sup>er</sup> juillet 2021 et les négociations des actions AMA devraient débiter le 2 juillet 2021 sur le marché Euronext Growth à Paris.

## Raisons de l'Offre

L'Offre a pour objet de permettre à la Société de se doter des moyens financiers pour accélérer sa croissance, notamment afin de poursuivre et de renforcer ses efforts de recherche et développement, mais également de développer ses effectifs commerciaux et marketing, en particulier en ouvrant de nouveaux bureaux à l'international.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de développement, AMA prévoit de multiplier par quatre ses coûts de recherche et développement en 2023 par rapport à l'exercice 2020, par l'accroissement de ses effectifs en faisant passer ses équivalents temps plein de 48 à environ 200. Les domaines clés en matière de recherche et développement d'AMA sont les suivants :

- interface de programmation (Application Programming Interface – API) ;
- internet des objets (Internet of Things – IOT) ;
- l'intelligence artificielle ; et
- le machine learning.

Ces investissements dans les filiales de commercialisation comprendraient :

- un renforcement des équipes marketing et vente dans les zones géographiques où le Groupe a déjà une structure commerciale mature sur les marchés Nord-Américain, Européen et Asiatique ;
- l'ouverture de nouvelles filiales, avec notamment le Japon, et Singapour dès 2021 ;
- la création progressive de filiales dans de nouvelles régions, de l'Amérique Latine à l'Australie, en 2022 et en 2023.

Par ailleurs, les fonds levés permettront à AMA de financer la création de nouveaux bureaux en Espagne, à Tokyo, à Singapour et en Amérique latine en 2021, en Australie, à Dubaï et en Afrique en 2022, ainsi qu'en Indonésie et en Russie en 2023.

Parallèlement à ces développements, le Groupe entend accroître ses effectifs dédiés aux activités de cyber sécurité et aux fonctions logistiques, administratives et de siège de 27 équivalents temps plein au 31 décembre 2020 à environ 80 à fin 2023, soit une multiplication de ses coûts par 3,2.

Dans un second temps, AMA pourrait envisager de réaliser des opérations de croissance externe destinées à (i) compléter ses solutions par des composants technologiques interopérables, (ii) augmenter le nombre de ses ventes et (iii) créer des synergies avec les équipes commerciales locales et ses clients.

## Engagement de souscription

La famille Guillemot, qui détient, à la date du Document du Prospectus 93,76% du capital et des droits de vote d'AMA, entend accompagner cette opération en participant à l'augmentation de capital à hauteur d'un montant de 5 millions d'euros au travers de Guillemot Brothers Ltd, actionnaire à hauteur de 33,61% du capital à la date du Prospectus.

## Révocation des ordres

Les ordres de souscription passés dans le cadre de l'OPO seront révocables. Les modalités pratiques de révocation des ordres sont déterminées par chaque intermédiaire financier. Il appartient aux investisseurs de se rapprocher de leur intermédiaire financier pour connaître ces modalités. Tout ordre émis dans le cadre du Placement Global pourra être révoqué exclusivement auprès du Coordinateur Global, Chef de File et Teneur de Livre ayant reçu cet ordre et ce jusqu'au 29 juin 2021 à 12 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée ou prorogation.

## Intermédiaire financier

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank agit en qualité de Coordinateur Global, Chef de file, Teneur de livre et Listing Sponsor.

## Engagements d'abstention et de conservation

AMA s'est engagée envers Crédit Agricole Corporate and Investment Bank pendant 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, à ne pas émettre de nouvelles actions en dehors des actions issues de l'Offre et sous réserve de certaines exceptions usuelles,

La totalité des actionnaires, qui détiennent la totalité des actions et des droits de vote de la Société à la date du Prospectus, prennent un engagement de conservation d'une durée de 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

## Informations accessibles au public

Le prospectus approuvé par l'AMF le 17 juin 2021 sous le numéro 21-232, composé du document d'enregistrement enregistré le 2 juin 2021 sous le numéro I.21-027, d'une note d'opération et d'un résumé du prospectus (inclus dans la note d'opération), est disponible sur le site Internet de la Société ([www.amaxperteye.com](http://www.amaxperteye.com)) ainsi que sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)). Il est également disponible sans frais sur simple demande auprès du siège social de la Société, 2 Angel Square, London EC1V 1NY (Royaume-Uni).

AMA attire l'attention du public sur les facteurs de risques décrits à la section 3 du document d'enregistrement et à la section 3 de la note d'opération. La concrétisation d'un ou plusieurs de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la réputation, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe, ainsi que le prix de marché des actions d'AMA. L'approbation du prospectus par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation.

### À propos d'AMA

Alors que la plupart des outils de travail collaboratifs trouvent rapidement leurs limites hors des bureaux, AMA permet aux experts de travailler efficacement à distance avec les professionnels de terrain, grâce à une plateforme logicielle sécurisée associée à des outils vidéo parfaitement adaptés à chaque métier.

Fort de près de sept ans d'expérience dans les solutions de téléassistance, AMA aide les acteurs de l'industrie et des services de toute taille, ainsi que les établissements médicaux, à accélérer leur transformation numérique. La plateforme de réalité assistée d'AMA, XpertEye, a été déployée dans plus de 100 pays et répond à un large éventail de cas d'usage tels que les diagnostics à distance, l'inspection, la planification et la gestion des flux de travail. Ses solutions uniques de collaboration interactive à distance permettent aux entreprises et aux institutions d'accroître leur productivité, d'optimiser les temps de résolution et de maximiser les temps de fonctionnement.

AMA est une entreprise en forte croissance, avec des bureaux en France, en Allemagne, en Roumanie, au Royaume-Uni, aux États-Unis, au Canada, et en Chine (y compris à Hong-Kong). AMA bénéficie d'une présence globale et travaille sur tous les fuseaux horaires pour établir une relation de proximité avec ses clients où qu'ils se trouvent. Plus d'information sur [www.amaxperteye.com](http://www.amaxperteye.com).

### Contacts presse

Esther Duval  
+33 689 182 343  
[esther.duval@ama.bzh](mailto:esther.duval@ama.bzh)

Marie Calleux  
+33 609 685 538  
[ama@calyptus.net](mailto:ama@calyptus.net)

## **Avertissement :**

*Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public ou une offre d'achat ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.*

*Aucune communication, ni aucune information relative à cette opération ou à AMA Corporation PLC ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel il convient de satisfaire à une quelconque obligation d'enregistrement ou d'approbation. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) dans un quelconque pays (autre que la France) dans lequel de telles démarches seraient requises. La souscription ou l'achat d'actions d'AMA Corporation PLC peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. AMA Corporation PLC n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.*

*Le présent communiqué de presse constitue une communication à caractère promotionnel et ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « **Règlement Prospectus** »). Le prospectus approuvé par l'AMF est disponible sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur le site Internet d'AMA Corporation PLC dédié à l'opération ([www.amaxperteye.com](http://www.amaxperteye.com)).*

*Les informations du présent communiqué sont présentées à titre d'information uniquement et ne prétendent pas être complètes et aucune personne ne pourra se fonder à quelque titre que ce soit sur l'information contenue dans le présent communiqué ou son caractère exact, précis ou complet. Tout achat de valeurs mobilières doit être effectué uniquement sur la base des informations contenues dans le prospectus approuvé par l'AMF diffusé sur les sites internet respectifs de la Société et de l'AMF. Les investisseurs potentiels sont invités à lire le prospectus avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les valeurs mobilières. L'approbation du prospectus par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé.*

## **France**

*En France, une offre au public de valeurs mobilières ne peut intervenir qu'en vertu d'un prospectus approuvé par l'AMF.*

## **Espace économique européen et Royaume-Uni**

*S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen autres que la France et du Royaume-Uni (les « **États concernés** »), aucune action n'a été entreprise ni ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un de ces Etats concernés. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats concernés (autre que la France), (i) qu'au profit d'investisseurs qualifiés au sens du Règlement Prospectus, pour tout investisseur d'un Etat membre de l'Espace Economique Européen, ou au sens du Règlement (UE) 2017/1129 tel que faisant partie du droit national en vertu du European Union (Withdrawal) Act 2018 (le « **UK Prospectus Regulation** »), pour tout investisseur au Royaume-Uni, (ii) à moins de 150 personnes physiques ou morales (autres que des investisseurs qualifiés tels que définis dans le Règlement Prospectus ou dans le UK Prospectus Regulation, selon le cas), ou (iii) conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus, ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par AMA Corporation PLC d'un prospectus au titre du Règlement Prospectus, du UK Prospectus Regulation et/ou des réglementations applicables dans ces Etats concernés.*

## **Royaume-Uni**

*Le présent communiqué ne constitue pas une offre de titres au public au Royaume-Uni. La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« **authorised person** ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement (i) aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) aux professionnels en matière d'investissement au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel qu'amendé et (iii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-*

immatriculées, etc.) du *Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005* (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii) et (iii) étant ensemble désignées comme les « **Personnes Habilitées** »). Les titres d'AMA Corporation PLC sont uniquement destinés aux Personnes Habilitées et toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des titres d'AMA Corporation PLC ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient. Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Conduct Authority ou par toute autre autorité de régulation du Royaume-Uni au sens de la Section 85 du *Financial Services and Markets Act 2000*.

### **Etats-Unis d'Amérique**

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du *U.S. Securities Act* de 1933, tel que modifié (le « **U.S. Securities Act** »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions d'AMA Corporation PLC n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du *U.S. Securities Act*. AMA Corporation PLC n'a pas l'intention d'effectuer une quelconque offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon. Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

### **Stabilisation**

Pendant une période de 30 jours suivant la date de divulgation au public du prix de l'Offre (soit selon le calendrier prévisionnel jusqu'au 30 juillet 2021 inclus), Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, agissant en qualité d'agent de stabilisation pourra (mais n'y sera en aucun cas tenu), conformément aux

dispositions législatives et réglementaires applicables, notamment celles du Règlement délégué n°2016/1052 de la Commission européenne du 8 mars 2016 complétant le règlement (UE) n°596/2014 du Parlement européen et du Conseil et concernant les conditions applicables aux programmes de rachat et aux mesures de stabilisation, réaliser des opérations de stabilisation à l'effet de stabiliser ou soutenir le prix des actions d'AMA Corporation PLC sur le marché Euronext Growth d'Euronext Paris. Conformément à l'article 7 du règlement délégué n° 2016/1052 de la Commission européenne du 8 mars 2016, les opérations de stabilisation ne pourront être effectuées à un prix supérieur au prix de l'Offre. Ces interventions seront susceptibles d'affecter le cours des actions et pourront aboutir à la fixation d'un prix de marché plus élevé que celui qui prévaudrait autrement. Même si des opérations de stabilisation étaient réalisées, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank pourrait, à tout moment, décider d'interrompre de telles opérations. L'information sera fournie aux autorités de marché compétentes et au public conformément à l'article 6 du règlement précité. Conformément aux dispositions de l'article 8 du règlement précité, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank pourrait effectuer des surallocations dans le cadre de l'Offre à hauteur du nombre d'actions couvertes par l'option de surallocation, majoré, le cas échéant, d'un nombre d'actions représentant au maximum 5% de l'Offre (hors exercice de l'option de surallocation).

### **Déclarations prospectives**

Certaines informations contenues dans ce communiqué de presse sont des déclarations prospectives, et non des données historiques. Ces déclarations prospectives sont fondées sur des opinions, prévisions et hypothèses actuelles, en ce compris, de manière non-limitative, des hypothèses relatives à la stratégie actuelle et future d'AMA Corporation PLC ainsi qu'à l'environnement dans lequel AMA Corporation PLC évolue. Elles impliquent des risques connus ou inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient amener les résultats réels, performances ou réalisations, ou les résultats du secteur ou d'autres événements, à différer significativement de ceux décrits ou suggérés par ces déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes incluent ceux et celles figurant et détaillés dans le Chapitre 3 « Facteurs de risque » du document d'enregistrement.

Ces déclarations prospectives sont données uniquement à la date du présent communiqué de presse et AMA Corporation PLC décline expressément toute obligation ou engagement de publier des mises à jour ou corrections des déclarations prospectives incluses dans ce communiqué afin de refléter tout changement affectant les prévisions ou événements, conditions ou circonstances sur lesquels ces déclarations prospectives sont fondées. Les informations et déclarations prospectives ne constituent pas des garanties de performances futures et sont sujettes à divers risques et incertitudes, dont un grand nombre sont difficiles à prédire et échappent généralement au contrôle d'AMA Corporation PLC. Les résultats réels pourraient significativement différer de ceux décrits, ou suggérés, ou projetés par les informations et déclarations prospectives.

### **Information aux distributeurs**

Conformément aux exigences en matière de gouvernance des produits prévues par : (a) la Directive 2014/65/UE concernant les marchés d'instruments financiers, telle que modifiée (« MiFID II ») ; (b) les articles 9 et 10 de la directive déléguée (UE) 2017/593 de la Commission complétant la directive MiFID II ; et (c) des mesures de transposition locales (ensemble, les « **Exigences en matière de gouvernance** »), et déclinant toute responsabilité, découlant de délit, contrat ou autre, que tout « producteur » (au sens des Exigences en matière de gouvernance) pourrait avoir à cet égard, les actions offertes dans le cadre de l'Offre (les « **Actions Offertes** ») ont été soumises à un processus d'approbation à l'issue duquel les Actions Offertes ont été déterminées comme : (i) compatibles avec un marché cible final d'investisseurs de détail et d'investisseurs remplissant les critères des clients professionnels et des contreparties éligibles, tels que définis dans la directive MiFID II ; et (ii) éligibles à la distribution par tous les canaux de distribution, tel qu'autorisé par la directive MiFID II (l'« **Evaluation du marché cible** »). Nonobstant l'Evaluation du marché cible, les distributeurs doivent noter que : le prix des Actions Offertes pourrait baisser et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement ; les Actions Offertes n'offrent aucun revenu garanti ni aucune garantie en capital ; un investissement dans les Actions Offertes n'est par ailleurs adapté que pour des

investisseurs qui n'ont pas besoin d'un revenu garanti ou d'une garantie en capital, qui (seuls ou avec l'aide d'un conseiller financier ou autre) sont capables d'évaluer les avantages et les risques d'un tel investissement et qui disposent de ressources suffisantes pour supporter les pertes qui pourraient en résulter.

L'Evaluation du marché cible est sans préjudice des exigences de restrictions de vente contractuelles, légales ou réglementaires applicables à l'Offre.

A toutes fins utiles, l'Evaluation du marché cible ne constitue pas : (a) une évaluation pour un client donné de la pertinence ou de l'adéquation aux fins de la directive MiFID II ; ou (b) une recommandation à tout investisseur ou groupe d'investisseurs d'investir, d'acheter ou de prendre toute autre mesure à l'égard des Actions Offertes.

Chaque distributeur est responsable de réaliser sa propre évaluation du marché cible applicable aux Actions Offertes et de déterminer les canaux de distribution appropriés.

Enfin, le présent communiqué peut être rédigé en langue français et en langue anglaise. En cas de différences entre les deux textes, la version française prévaudra.



<b>Section 1 – INTRODUCTION</b>	
<b>1.1.</b>	<p><b>Identification des valeurs mobilières offertes</b></p> <p>Libellé pour les actions : AMA CORPORATION – Code ISIN : GB00BNKGZC51 – Code Mnémonique : ALAMA</p>
<b>1.2</b>	<p><b>Identification et coordonnées de l'émetteur</b></p> <p>AMA CORPORATION PLC dont le siège social est situé au 2 Angel Square, London EC1V 1NY (Royaume-Uni) immatriculée auprès de la <i>Companies House</i> sous le numéro 10341359.</p> <p>Contact : <a href="mailto:investors@amaxperteve.com">investors@amaxperteve.com</a> – site Internet : <a href="http://www.amaxperteve.com">www.amaxperteve.com</a> – Code LEI : 984500D014E1B57CE949</p>
<b>1.3</b>	<p><b>Identité et coordonnées de l'autorité compétente qui a approuvé le Prospectus</b></p> <p>Autorité des marchés financiers (« <b>AMF</b> »), 17, place de la Bourse – 75082 Paris Cedex 02</p>
<b>1.4</b>	<p><b>Date d'approbation du Prospectus</b></p> <p>L'Autorité des marchés financiers a approuvé le Prospectus sous le n° 21-232 le 17 juin 2021</p>
<b>1.5</b>	<p><b>Avertissements</b></p> <p>Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières concernées doit être fondée sur un examen par l'investisseur du Prospectus dans son ensemble. L'investisseur pourrait perdre tout ou partie du capital investi dans le cas d'une baisse du cours des actions de la Société. Si une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant est susceptible, en vertu du droit national des États membres de l'Union Européenne ou parties à l'accord sur l'Espace Economique Européen, de devoir supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Une responsabilité civile n'incombe qu'aux personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, mais seulement si, lorsqu'il est lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, le contenu du résumé est trompeur, inexact ou incohérent ou ne fournit pas les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.</p>
<b>Section 2 – INFORMATIONS CLES SUR L'EMETTEUR</b>	
<b>2.1</b>	<p><b>Emetteur des valeurs mobilières</b></p> <p>Dénomination sociale : AMA CORPORATION PLC - Siège social : 2 Angel Square, London EC1V 1NY (Royaume-Uni) - Forme juridique : <i>Public Limited Company</i> -Droit applicable : droit anglais -Pays d'origine : Royaume-Uni</p> <p>Créé en 2004, AMA est un éditeur et intégrateur de solutions logicielles favorisant le travail collaboratif et un fournisseur de solutions avancées d'assistance à distance sur appareils connectés. AMA permet aux experts de travailler efficacement à distance avec les professionnels de terrain, grâce à une plateforme logicielle sécurisée associée à des outils vidéo parfaitement adaptés à chaque métier. Le Groupe comprend huit filiales de distributions couvrant l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Asie. Avec près de six ans d'expérience reconnue dans le développement de solutions d'assistance à distance, AMA accompagne ses clients dans l'accélération de leur transformation digitale. Après des premiers succès dans domaine du médical, le Groupe a progressivement étendu ses activités à d'autres secteurs. Il compte aujourd'hui parmi ses clients les acteurs du monde médical ainsi que des grands groupes internationaux issus de l'industrie et des services. Au 31 décembre 2020, le Groupe compte environ 400 clients, faisant majoritairement partie du classement Fortune 1000, et ne cesse d'élargir sa base de clientèle avec en moyenne 27 nouveaux clients acquis chaque mois au cours de la période allant d'octobre 2020 à mars 2021. Les actionnaires de la Société ont décidé le 26 mai 2021 de transformer la Société en <i>public limited company</i>. Cette transformation est effective à la date d'enregistrement de la transformation auprès de la <i>Companies House</i> qui a délivré son certificat d'enregistrement de la Société sous la forme de <i>public limited company</i> en date du 15 juin</p>

2021, ainsi la transformation est effective à cette date. La répartition de l'actionnariat de la Société à la date de visa sur le Prospectus est la suivante :

Actionnaires	Actions		Droits de vote	
	Nbre	%	Nbre	%
<i>Guillemot Brothers Ltd. <sup>(1)</sup></i>	5 600 000	33,61%	5 600 000	33,61%
<i>Christian Guillemot</i>	1 942 264	11,67%	1 942 264	11,67%
<i>Yves Guillemot</i>	1 838 400	11,03%	1 838 400	11,03%
<i>Michel Guillemot</i>	1 838 400	11,03%	1 838 400	11,03%
<i>Gérard Guillemot</i>	1 838 400	11,03%	1 838 400	11,03%
<i>Claude Guillemot</i>	1 838 400	11,03%	1 838 400	11,03%
<i>Autres membres famille Guillemot</i>	726 240	4,36%	726 240	4,36%
Sous-total Famille Guillemot	15 622 104	93,76%	15 622 104	93,76%
Salariés	765 368	4,59%	765 368	4,59%
Autres actionnaires nominatif	275 160	1,65%	275 160	1,65%
<b>Total</b>	<b>16 662 632</b>	<b>100,00%</b>	<b>16 662 632</b>	<b>100,00%</b>

(1) *Guillemot Brothers Ltd. est une société de droit anglais détenue par les cinq frères Guillemot (Messieurs Christian Guillemot, Yves, Guillemot, Michel Guillemot, Gérard Guillemot et Claude Guillemot) et qui a pour objectif de gérer les participations qu'elle détient.*

#### **Direction et contrôle de la Société**

La direction de la Société est assurée par Monsieur Christian Guillemot en sa qualité de *Chairman of the Board of Directors* et *Chief Executive Officer* (« Président directeur général »). A la date du Document d'Enregistrement, les membres de la famille Guillemot détiennent ensemble, directement et indirectement, 93,76% des actions ainsi que des droits de vote de la Société.

## **2.2 Informations financières clés concernant l'émetteur**

### **Bilan consolidé**

(Valeurs nettes en k€)	2020.12	2019.12	2019.01 *
Actifs non-courants	8 014	6 871	5 388
Actifs courants	9 536	4 879	8 180
<b>Total des actifs</b>	<b>17 550</b>	<b>11 750</b>	<b>13 567</b>
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société	6 784	4 479	3 528
Participations ne donnant pas le contrôle	- 745	- 629	- 678
<b>Total des Capitaux propres</b>	<b>6 039</b>	<b>3 849</b>	<b>2 850</b>
Passifs non courants	3 245	3 834	3 621
Passifs courants	8 267	4 067	7 096
<b>Total des passifs</b>	<b>11 511</b>	<b>7 901</b>	<b>10 717</b>
<b>Total des capitaux propres et passifs</b>	<b>17 550</b>	<b>11 750</b>	<b>13 567</b>

### **Compte de résultat consolidé**

En k€	2020.12	2019.12
Chiffre d'affaires	6 432	1 770
Résultat opérationnel	-7 316	-7 405
Résultat financier net	-294	-181
Résultat avant impôt	-7 609	-7 585
Résultat net de la période	-7 413	-7 589

#### Tableau de flux de trésorerie consolidés

En k€	2020.12	2019.12
Trésorerie nette liée aux activités opérationnelles	- 5 385	- 3 389
Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement	- 3 367	- 3 236
Trésorerie nette liée aux activités de financement	7 717	9 147
<b>Variation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>- 1 036</b>	<b>2 522</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1 <sup>er</sup> janvier	2 342	- 250
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie détenue	- 67	70
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre</b>	<b>1 240</b>	<b>2 342</b>

#### Perspective d'avenir et objectifs

Le Groupe a pour objectifs d'atteindre un chiffre d'affaires (i) supérieur à 15 millions d'euros, au titre de l'exercice s'achevant le 31 décembre 2021 (soit un taux de croissance annuel du chiffre d'affaires de l'ordre de 140% par rapport à l'exercice 2020) et (ii) supérieur à 32 millions au titre de l'exercice qui s'achèvera le 31 décembre 2022 (soit un taux de croissance annuel du chiffres d'affaires de l'ordre de 110% par rapport à l'exercice 2021).

A travers ces objectifs de croissance de son chiffre d'affaires, le Groupe vise l'atteinte (i) d'un EBITDA ajusté positif au 31 décembre 2023, (ii) d'un EBITDA ajusté supérieur à 20% d'ici le 31 décembre 2025, (iii) d'un *free-cash flow* (c'est-à-dire la trésorerie nette liée aux activités opérationnelles et aux activités d'investissements, à l'exclusion de tout investissement lié à de potentielles opérations de croissances externes, qui correspondent au poste du tableau de flux de trésorerie intitulé « Variation de périmètre » qui est masqué dans les comptes consolidés au 31 décembre 2020 puisque son montant est nul) positif au 31 décembre 2025 et (iv) d'un chiffre d'affaires supérieur à 175 millions d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

### 2.3 Principaux risques spécifiques à l'émetteur

Un investissement dans les titres de la Société comprend de nombreux risques et incertitudes liés aux activités du Groupe pouvant résulter en une perte partielle ou totale de leur investissement pour les investisseurs, notamment :

- risques liés à la technologie et à la capacité d'adaptation de la Société aux évolutions et innovations technologiques majeures : le Groupe pourrait prendre du retard dans la réalisation de ses développements, présenter des technologies obsolètes ou rencontrer des difficultés à développer de nouvelles solutions davantage adaptées aux innovations technologiques ;
- risques liés aux droits de propriété intellectuelle : le Groupe pourrait être contraint d'engager des procédures contentieuses afin de faire valoir ses droits de propriété intellectuelle ou de contester la

- validité ou la portée de droits de tiers ; le Groupe pourrait ne pas parvenir à protéger suffisamment ses droits de propriété intellectuelle ;
- risques liés à l'intensification de l'environnement concurrentiel : dans un marché très concurrentiel, le Groupe pour être confronté à des concurrents qui ont plus de succès ou ne pas être en mesure de rester compétitif ;
  - risques liés au recours à certains prestataires : le Groupe pourrait rencontrer des difficultés dans son approvisionnement vis-à-vis de ses fournisseurs et pourrait ne pas être en mesure de maintenir la continuité de ses prestations en cas de défaillance de ses prestataires ;
  - risques liés aux difficultés dans la gestion des stocks non utilisés, obsolètes : le Groupe pourrait ne pas maintenir le flux d'approvisionnement nécessaire ou se retrouver en situation de surstockage ;
  - risques liés à la responsabilité du fait des produits : des actions judiciaires pourraient être engagées contre les sociétés du Groupe et inclure une mise en jeu de leurs responsabilités ;
  - risques liés au recrutement et à la rétention d'employés expérimentés : le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'attirer ou de conserver du personnel de qualité pour soutenir le développement de son activité ;
  - risques liés à la continuité des logiciels de la Société : les logiciels développés par le Groupe pourraient être sujets à des erreurs, des défauts ou des bugs ;
  - risques liés à la cyber sécurité : le Groupe pourrait subir des intrusions de pirates informatiques ou industriels ;
  - risques liés à l'internationalisation des activités de la Société : le Groupe pourrait ne pas se conformer aux réglementations ou aux évolutions du cadre réglementaire applicables sur les zones géographiques où il est implanté et sa politique de prix de transfert pourrait faire l'objet de contestation par les autorités concernées ; et
  - risques liés à la réglementation applicable en matière de produits dangereux : le Groupe est exposé à des risques de mise en jeu de sa responsabilité lors du développement ou de l'exploitation des supports hardware de ses solutions.

### Section 3 – INFORMATIONS CLES SUR LES VALEURS MOBILIERES

#### 3.1 Principales caractéristiques des valeurs mobilières

##### 3.1.1 Nature et catégorie des valeurs mobilières – Code ISIN

L'offre porte sur des actions ordinaires dont le code ISIN est GB00BNKGZC51 – Code Mnémonique : ALAMA

##### 3.1.2 Devise d'émission – Dénomination, valeur nominale des actions, nombre de valeurs mobilières émises et leur échéance

Devise : Euro – Libellé pour les actions : AMA CORPORATION – Valeur nominale unitaire : 0,125 livre sterling

L'offre de valeurs mobilières (ci-après l'« **Offre** ») porte sur (i) l'émission d'actions nouvelles d'un montant d'environ 40 millions euros, correspondant à un montant maximum de 6.060.607 actions nouvelles sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix, à émettre, dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires à souscrire en numéraire par voie d'offre au public (les « **Actions Nouvelles** ») et (ii) l'émission d'actions nouvelles d'un montant d'environ 6 millions euros, correspondant à un montant maximum de 909.091 actions nouvelles sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix, à émettre, à émettre en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation (les « **Actions Nouvelles Supplémentaires** »).

Les Actions Nouvelles et les Actions Nouvelles Supplémentaires sont définies ensemble comme les « **Actions Offertes** ». Une fois émises, les Actions Offertes seront intégralement souscrites et entièrement libérées.

##### 3.1.3 Droits attachés aux valeurs mobilières

	<p>En l'état actuel du droit anglais applicable aux actions de la Société, notamment du <i>Companies Act 2006</i>, et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux Actions Offertes sont le droit à dividendes, le droit de vote et le droit de participer aux assemblées générales, étant précisé qu'aucune action, existante ou nouvelle, ne bénéficie d'un droit de vote double, le droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie, le droit de participation à tout excédent en cas de liquidation et le droit d'information des actionnaires. La libre négociation des actions composant le capital de la Société n'est pas restreinte.</p> <p><b>3.1.4 Rang relatif des valeurs mobilières dans la structure du capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité</b></p> <p>Sans objet.</p> <p><b>3.1.5 Politique de dividende ou de distribution</b></p> <p>La Société n'a procédé à aucun versement de dividendes au cours des trois derniers exercices et souhaite dédier sa trésorerie à sa croissance et son développement opérationnel et n'entend pas, à la date Prospectus, adopter une politique de versement de dividende.</p> <p><b>3.1.6 Régime spécial PEA et réduction IR-PME</b></p> <p>La Société étant une <i>public limited company</i> de droit anglais, les actions de la Société ne sont pas éligibles au régime spécial de plans d'épargne en actions et au bénéfice de la réduction IR-PME.</p>
<p><b>3.2</b></p>	<p><b>Lieu de négociation des valeurs mobilières</b></p> <p>Les titres de la Société dont l'inscription aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris est demandée sont (i) les 16.662.632 actions ordinaires composant le capital social à la date du Prospectus (les « <b>Actions Existantes</b> ») et (ii) un maximum de 6.060.607 actions nouvelles pouvant être portées à un maximum de 6.969.698 actions nouvelles en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation (nombre d'actions calculé sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre).</p> <p><b>Date de jouissance :</b> Les Actions Offertes seront assimilables dès leur émission aux Actions Existantes. Elles porteront jouissance courante et donneront droit à tout dividende distribué à compter de leur date d'émission.</p> <p><b>Code ISIN :</b> GB00BNKGZC51 – <b>Code Mnémonique :</b> ALAMA – <b>Lieu de cotation :</b> Euronext Growth Paris – Compartiment « Offre au Public ». Aucune autre demande d'admission aux négociations sur un autre marché, réglementé ou non, n'a été formulée par la Société.</p>
<p><b>3.3</b></p>	<p><b>Garantie</b></p> <p>L'émission des Actions Offertes ne fait pas l'objet d'une garantie.</p>
<p><b>3.4</b></p>	<p><b>Principaux risques spécifiques aux valeurs mobilières</b></p> <p>Un investissement dans les titres de la Société comprend de nombreux risques et incertitudes pouvant résulter en une perte partielle ou totale de leur investissement pour les investisseurs, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Risques liés à l'absence de cotation préalable : les actions de la Société n'ont jamais été négociées sur un marché financier et sont soumises aux fluctuations du marché, un marché liquide pourrait ainsi ne pas se développer et ne pas perdurer ;</li> <li>- Insuffisance des souscriptions : si les souscriptions étaient inférieures à 75% du montant de l'Offre (soit environ 30 millions d'euros), l'Offre serait annulée celle-ci ne faisant pas l'objet d'une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce ;</li> <li>- Risques liés à la volatilité des actions : le prix des actions pourrait être affecté par de nombreux facteurs et le cours des actions de la Société est alors susceptible d'être affecté par une volatilité importante ;</li> </ul>

- Risques liés au contrôle de la Société : le contrôle de la Société est assuré par la famille Guillemot qui participera à l'Offre et qui détiendra, à l'issue de l'Offre 69,31% en cas de réalisation de l'Offre incluant l'exercice intégral de l'Option de Surallocation, sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative de Prix de l'Offre, conservant ainsi une participation majoritaire dans le capital et les droits de vote de la Société.

#### Section 4 – INFORMATIONS CLES SUR L'OFFRE DES VALEURS MOBILIERES AU PUBLIC

##### 4.1 Conditions et calendrier de l'Offre

###### **Structure de l'Offre**

Il est prévu que la diffusion des Actions Offertes soit réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« **Offre** »), comprenant (i) une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« **Offre à Prix Ouvert** » ou l'« **OPO** »), étant précisé que les ordres seront décomposés en fraction d'ordre A1 (de 1 action jusqu'à 400 actions incluses) et fraction d'ordre A2 (au-delà de 400 actions) et (ii) un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels en France et hors de France (y compris aux Etats-Unis en vertu d'une exemption à l'obligation d'enregistrement prévue par le *Securities Act* de 1933, tel que modifié) (le « **Placement Global** »).

Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'Actions Nouvelles allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'OPO sera au moins égal à 10 % des Actions Nouvelles (avant exercice éventuel de l'Option de Surallocation). Si la demande dans le cadre de l'OPO est inférieure à 10 % des Actions Nouvelles, le solde non alloué dans le cadre de l'OPO sera offert dans le cadre du Placement Global. Les fractions d'ordre A1 de l'OPO bénéficieront d'un traitement prioritaire par rapport aux fractions d'ordre A2 dans le cas où tous les ordres ne pourraient pas être entièrement satisfaits.

###### **Option de Surallocation**

Afin de couvrir d'éventuelles surallocations, la Société consentira à Crédit Agricole Corporate and Investment Bank une option de surallocation (l'« **Option de Surallocation** ») permettant de souscrire des actions nouvelles supplémentaires dans la limite de 15 % du nombre d'Actions Nouvelles, soit un maximum 909.091 actions nouvelles (les « **Actions Nouvelles Supplémentaires** »), au Prix de l'Offre. Cette Option de Surallocation pourra être exercée en une seule fois à tout moment, en tout ou partie, pendant une période de trente jours calendaires à compter du jour de la fixation du Prix de l'Offre soit, à titre indicatif, au plus tard le 30 juillet 2021 (inclus).

###### **Fourchette indicative de prix**

Le prix des actions offertes dans le cadre de l'OPO sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du Placement Global (le « **Prix de l'Offre** »).

Le Prix de l'Offre, déterminé par le *Board of Directors*, pourrait se situer entre 6,60 euros et 8,90 euros par action, fourchette indicative arrêtée par le *Board of Directors* lors de sa réunion du 17 juin 2021 (la « **Fourchette Indicative du Prix de l'Offre** »). Cette information est donnée à titre purement indicatif et ne préjuge en aucun cas du Prix de l'Offre qui pourra être fixé en dehors de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre.

###### **Méthodes de fixation du Prix d'Offre**

Le Prix de l'Offre sera fixé le 29 juin selon le calendrier indicatif. Il résultera de la confrontation de l'offre des actions et des demandes émises par les investisseurs, selon la technique dite de « *construction du livre d'ordres* » telle que développée par les usages professionnels, dans le cadre du Placement Global.

###### **Produit brut – Produit net de l'Offre – Dépenses liées à l'Offre**

Sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre, soit 6,60 euros :

	Emission initiale	Après exercice intégral de l'Option de Surallocation
<b>Produit brut</b>	40.000.006,20 €	46.000.006,80 €
<b>Dépenses estimées</b>	4.000.000,00 €	4.300.000,00 €
<b>Produit net</b>	36.000.006,20 €	41.700.006,80 €

Dans le cas où les souscriptions dans le cadre de l'Offre représenteraient au moins 75 % de sa taille initiale (soit environ 30 millions d'euros), la taille de l'Offre pourrait être réduite à hauteur du montant des souscriptions reçues, ce qui ne remettrait pas en cause la réalisation des objectifs de la Société.

### **Calendrier indicatif de l'Offre**

17 juin 2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décision du <i>Board of Directors</i> au lancement de l'Offre et fixant ses principales caractéristiques</li> <li>• Approbation du Prospectus par l'AMF</li> </ul>
18 juin 2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffusion du communiqué de presse annonçant l'Offre</li> <li>• Avis Euronext relatif à l'Offre</li> <li>• Ouverture de l'OPO et du Placement Global</li> </ul>
28 juin 2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Clôture de l'OPO à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour celles par Internet</li> </ul>
29 juin 2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Clôture du Placement Global à 12 heures (heure de Paris)</li> <li>• Centralisation de l'OPO</li> <li>• Décision du <i>Board of Directors</i> fixant les modalités définitives de l'Offre, notamment le Prix de l'Offre</li> <li>• Signature du contrat de placement et de de garantie</li> <li>• Diffusion du communiqué de presse indiquant le Prix de l'Offre, le nombre définitif d'Actions Nouvelles et le résultat de l'Offre et de l'avis Euronext relatif au résultat de l'Offre</li> <li>• Première cotation des actions de la Société sur le marché Euronext Growth Paris</li> </ul>
1 <sup>er</sup> juillet 2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global</li> </ul>
2 juillet 2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Début des négociations des actions de la Société sur le marché Euronext Growth Paris</li> <li>• Début de la période de stabilisation éventuelle</li> </ul>
30 juillet 2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Date limite de l'exercice de l'Option de Surallocation</li> <li>• Fin de la période de stabilisation éventuelle</li> </ul>

### **Modalités de souscription**

Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 28 juin 2021 à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet. Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par le Coordinateur Global, Chef de File et Teneur de Livre au plus tard le 29 juin 2021 à 12 heures (heure de Paris).

### **Coordinateur Global, Chef de file, Teneur de livre et Listing Sponsor**

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank – 12, place des États-Unis, CS 70052, 92547 Montrouge Cedex

### **Révocation des ordres**

Les ordres de souscription passés dans le cadre de l'OPO seront révocables. Les modalités pratiques de révocation des ordres sont déterminées par chaque intermédiaire financier. Il appartient aux investisseurs de se rapprocher de leur intermédiaire financier pour connaître ces modalités. Tout ordre émis dans le cadre du Placement Global pourra être révoqué exclusivement auprès du Coordinateur Global, Chef de File et Teneur de Livre ayant reçu cet ordre et ce jusqu'au 29 juin 2021 à 12 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée ou prorogation.

***Incidence de l'Offre sur la répartition du capital et des droits de vote (Sur une base entièrement non diluée et sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre, soit 6,60 euros par actions)***

Actionnaires	Emission initiale		Après exercice intégral de l'option de surallocation	
	Actions et droits de votes		Actions et droits de votes	
	Nbre	%	Nbre	%
Guillemot Brothers Ltd.	6 357 575	27,98%	6 357 575	26,90%
Christian Guillemot	1 942 264	8,55%	1 942 264	8,22%
Yves Guillemot	1 838 400	8,09%	1 838 400	7,78%
Michel Guillemot	1 838 400	8,09%	1 838 400	7,78%
Gérard Guillemot	1 838 400	8,09%	1 838 400	7,78%
Claude Guillemot	1 838 400	8,09%	1 838 400	7,78%
Autres membres famille Guillemot	726 240	3,20%	726 240	3,07%
Sous-total Famille Guillemot	16 379 679	72,08%	16 379 679	69,31%
Salariés	765 368	3,37%	765 368	3,24%
Autres actionnaires nominatif	275 160	1,21%	275 160	1,16%
Public	5 303 032	23,34%	6 212 123	26,29%
<b>Total</b>	<b>22 723 239</b>	<b>100,00%</b>	<b>23 632 330</b>	<b>100,00%</b>

Dans l'hypothèse d'une Offre réalisée à hauteur de 75% du montant initial, la participation du public s'établirait à 17,86 %.

**Incidence de l'Offre sur la participation dans le capital d'un actionnaire et sur les capitaux propres de la Société au 31 décembre 2020 (Sur une base entièrement non diluée et de la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre, soit 6,60 euros par actions)**

	Participation de l'actionnaire	Quote-part par action des capitaux propres au 31 décembre 2020
Avant émission des Actions Nouvelles	1,00 %	0,36 €
Après émission de 6.060.607 Actions Nouvelles	0,73 %	2,03 €
Après émission de 6.060.607 Actions Nouvelles et de 909.091 Actions Nouvelles Supplémentaires en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation	0,71 %	2,20 €

**Intentions de souscription des principaux actionnaires de la Société, des membres de ses organes d'administration et direction ou de surveillance**

Personne ayant pris un engagement de souscription	Montant de l'engagement de souscription	Pourcentage du montant brut de l'Offre
Guillemot Brothers Ltd. (Actionnaire de la Société)	5.000.000 €	12,50%

**Engagement d'abstention de la Société :** A compter de la date de signature du contrat de direction et de placement et pendant 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison, sous réserve de certaines exceptions usuelles.



	<p><b>Engagement de conservation des actionnaires</b> : La totalité des actionnaires, qui détiennent la totalité des actions et des droits de vote de la Société à la date du Prospectus, ont pris un engagement de conservation envers le Coordinateur Global, Chef de File et Teneur de Livre, sous réserve de certaines exceptions usuelles. Ces engagements de conservation expireront 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison.</p>
<p><b>4.2</b></p>	<p><b>Raisons de l'établissement du Prospectus</b></p> <p><b>Raisons de l'Offre</b></p> <p>L'Offre a pour objet de permettre à la Société de se doter des moyens financiers pour accélérer sa croissance, notamment afin de poursuivre et de renforcer ses efforts de recherche et développement, mais également de développer ses effectifs commerciaux et marketing, en particulier en ouvrant de nouveaux bureaux à l'international. Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie de développement, AMA prévoit de multiplier par quatre ses coûts de recherche et développement en 2023 par rapport à l'exercice 2020, par l'accroissement de ses effectifs en faisant passer ses équivalents temps plein de 48 à environ 200. Les domaines clés en matière de recherche et développement d'AMA sont les suivants : interface de programmation (<i>Application programming interface – API</i>), internet des objets (<i>Internet of Things – IOT</i>), l'intelligence artificielle et le machine learning.</p> <p>Ces investissements dans les filiales de commercialisation comprendraient (i) un renforcement des équipes marketing et vente dans les zones géographiques où le Groupe a déjà une structure commerciale mature sur les marchés Nord-Américain, Européen et Asiatique, (ii) l'ouverture de nouvelles filiales, avec notamment le Japon et Singapour dès 2021 et (iii) la création progressive de filiales dans de nouvelles régions, de l'Amérique Latine à l'Australie, en 2022 et en 2023. Par ailleurs, les fonds levés permettront à AMA de financer la création de nouveaux bureaux en Espagne, à Tokyo, à Singapour et en Amérique latine en 2021, en Australie, à Dubaï et en Afrique en 2022, ainsi qu'en Indonésie et en Russie en 2023. Parallèlement à ces développements, le Groupe entend accroître ses effectifs dédiés aux activités de cyber sécurité et aux fonctions logistiques, administratives et de siège de 27 équivalents temps plein au 31 décembre 2020 à environ 80 à fin 2023, soit une multiplication de ses coûts par 3,2. Dans un second temps, AMA pourrait envisager de réaliser des opérations de croissance externe destinées à (i) compléter ses solutions par des composants technologiques interopérables, (ii) augmenter le nombre de ses ventes et (iii) créer des synergies avec les équipes commerciales locales et ses clients.</p> <p><b>Produit net estimé de l'Offre – Utilisation des fonds</b></p> <p>Le produit net estimé de l'émission des Actions Offertes, hors exercice de l'Option de Surallocation, s'élève à environ 36 millions d'euros. Le produit net de l'Offre sera destiné à financer l'accélération de la croissance d'AMA, et notamment la poursuite de l'importante campagne de recrutement qui a été lancée au premier trimestre 2021 qui prévoit (i) de renforcer les forces de vente et le déploiement commercial international d'AMA y compris, le cas échéant, par création ou acquisition de nouvelles filiales (environ 40% à 60% du produit net estimé de l'Offre), les équipes vente et marketing d'AMA, qui comptaient 45 personnes au 31 décembre 2020 en France et à l'international, devraient doubler d'ici fin 2021 pour atteindre environ 200 personnes fin 2023 et (ii) de renforcer les efforts de R&amp;D, notamment en vue d'intensifier les investissements dans la cybersécurité, l'interopérabilité des solutions d'AMA, et d'enrichir l'offre d'AMA y compris, le cas échéant, par voie d'opérations de croissance externe (environ 40% à 60% du produit net estimé de l'Offre). L'équipe R&amp;D d'AMA, qui comptait 48 personnes au 31 décembre 2020 principalement en France, devrait être portée à environ 200 ingénieurs, développeurs et chefs de projets d'ici fin 2023. Dans le cas où l'Offre ne serait souscrite qu'à hauteur de 75%, sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre, le produit net serait alloué dans les mêmes proportions à la poursuite de l'importante campagne de recrutement, sans remettre en cause les objectifs de la Société qui pourrait, le cas échéant, avoir recours à des financements complémentaires.</p> <p><b>Déclaration sur le fonds de roulement</b></p>

	<p>La Société atteste que, de son point de vue, à la date du Prospectus, le fonds de roulement net consolidé du Groupe, avant la réalisation de l'Offre, est suffisant pour faire face à ses obligations au cours des douze prochains mois à compter de la date du Prospectus.</p> <p><b>Contrat de placement et de garantie</b></p> <p>L'offre fera l'objet d'un contrat de placement et de garantie qui sera conclu entre le Coordinateur Global, Chef de File et Teneur de Livre et la Société portant sur l'intégralité des Actions Offertes. Ce contrat ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce. En cas d'absence de signature ou de résiliation du contrat de placement, les ordres de souscription et l'Offre seraient rétroactivement annulés.</p> <p><b>Prise Ferme</b></p> <p>Néant.</p> <p><b>Conflits d'intérêts</b></p> <p>Le Coordinateur Global, Chef de File et Teneur de Livre et/ou certains de ses affiliés ont rendu et/ou pourront rendre dans le futur diverses prestations de services bancaires, financiers, d'investissement, commerciaux ou autres à la Société ou aux sociétés du Groupe, à leurs actionnaires, leurs affiliés ou à leurs mandataires sociaux, dans le cadre desquels ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération. Le Coordinateur Global, Chef de File et Teneur de Livre et/ou certains de ses affiliés pourrait par ailleurs intervenir dans le cadre de financements bancaires que pourrait mettre en place le Groupe.</p>
4.3	<p><b>Offreur de valeurs mobilières s'il est différent de l'émetteur</b></p> <p>Néant.</p>